

15 sep 2014 -13:52

Modification de la date de liquidation des adjudications d'OLO à T+2 à partir du 6 octobre 2014

A partir du 6 octobre 2014, à la suite de l'entrée en vigueur de la « European Central Securities Depository Regulation (CSDR) », toutes les transactions effectuées sur le marché secondaire seront liquidées en T+2, deux jours ouvrables TARGET après la date de la transaction, au lieu de T+3 comme c'est le cas actuellement.

Tenant compte de ce changement et après avoir pris l'avis de nos primary dealers, l'Agence de la dette belge a décidé de modifier également la date de liquidation des adjudications d'OLO pour la faire passer à T+2 à partir du 6 octobre 2014.

Agence Fédérale de la Dette
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles
Belgique
+32 257 47082
<http://www.debtagency.be>

Jean Deboutte
Directeur Strategy, Risk Management &
Investor Relations
+32 470 74 72 79
info@debtagency.be